

DELIBERATION N° 86/12-07 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur RAVERDEL informe l'Assemblée de la réussite de Mesdames GILLIER et ROSSION au concours de rédacteur.

L'inscription de ces agents sur la liste d'aptitude appelle une modification de situation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accorder à Mesdames GILLIER et ROSSION l'avancement au grade de rédacteur à compter du 1er Janvier 1987.
- de modifier le tableau des effectifs en tenant compte des modifications précitées,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 1987.